

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 168-07

Règlement modificateur au règlement 100-99

Attendu Qu'un avis de motion de ce projet de règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal le 3 décembre 2007.

En conséquence il est ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Cayamant et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

Article 2.

Que l'article 2 du règlement 100-99 concernant l'entretien l'hiver des chemins municipaux soit modifié en ajoutant le chemin Bellevue sur une distance de 1.6 kilomètres.

Article 3.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné : le 3 décembre 2007
Adoption du règlement : le 17 décembre 2007
Date de publication : le 18 décembre 2007

Suzanne Lamarche
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale